

**SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES**

**COMITE SYNDICAL DU 3 JUIN 2021  
DE 10 H00 à 12 H 00**

**Délibération N° 2021 - 12**



**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Le Comité Syndical du Syndicat Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck DHERSIN, le 3 Juin 2021,

Vu le Budget Primitif 2020 voté le 27 Janvier 2020,  
Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020, adoptées jusqu'à ce jour,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

**CONSIDERANT**

Que le compte administratif 2020 est conforme au compte de gestion 2020,  
Que le compte administratif 2020 a été adopté,  
Que le compte administratif 2020 présente les caractéristiques suivantes :

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	
<b><u>En section d'Investissement</u></b>	
Titre émis : 6 350 408.93€ Mandats émis : 4 417 708.29€ Excédent de : 1 932 700.64 €	Résultat reporté : 1 932 700.64 € Résultat Cumulé : 3 489 544.89 €
<b>Restes à réaliser en dépenses de 0 €</b>	
<b>Soit un besoin de financement de 0 €</b>	
<b><u>En section de Fonctionnement</u></b>	
Titre émis : 2 252 048.23 € Mandats émis : 2 054 289.35 € Excédent de : 197 758.88 €	Résultat reporté : 197 758.88 € Résultat Cumulé : 2 388 885.25 €
<b><u>Résultat cumulé</u></b>	
<b>Investissement : 3 489 544.89 €</b>	<b>Fonctionnement : 2 388 885.25€</b>

**DECIDE**

- D'affecter le résultat de fonctionnement en totalité en report à nouveau créateur soit la somme d'un montant de 2 388 885.25 € (ligne 002);
- D'acter le résultat d'investissement en totalité d'un report à nouveau créateur d'un montant de 3 489 544.89 € (ligne 001)

Le Président,

Franck DHERSIN